

Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-142519-Z-386135-2025

Ecocert Canada confirme par la présente que :

LA FERME TROTTEUSE COOP

1053, route des Blés d'Or, Ste-Marie-de-Blandford, Quebec, G0X 2W0, CANADA

a été audité et certifié conformément au programme :

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)



Pour les étapes de production / activités:

CULTURES PRODUITES SOUS DES STRUCTURES OU EN CONTENANTS, PRODUCTION ANIMALE, PRODUCTION VEGETALE

Certificat délivré le 29 juillet 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis,
Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Date d'anniversaire : 7 avril 2026

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection annuelle subséquente. Ceci n'est pas une date d'expiration.

Date de la certification initiale : 22 septembre 2016

Le dernier audit a eu lieu le 7 juillet 2025

Sébastien Houle

Z001(COR)v02fr

Page 1/8

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-142519-Z-386135-2025



LA FERME TROTTEUSE COOP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : La Ferme Trotteuse Coop

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Ail (fleurs)	Biologique	X	X
> Ail	Biologique	X	X
> Ailes de poulet	Biologique	X	X
> Aubergines	Biologique	X	X
> Basilic (de serre)	Biologique	X	X
> Basilic	Biologique	X	X
> Betteraves (de serre)	Biologique	X	X
> Betteraves	Biologique	X	X
> Bettes à cardé	Biologique	X	X
> Brocolis	Biologique	X	X
> Carcasses de poulet	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 29 juillet 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 2/8

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-142519-Z-386135-2025



LA FERME TROTTEUSE COOP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : La Ferme Trotteuse Coop

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Carottes (de serre)	Biologique	X	X
> Carottes	Biologique	X	X
> Céleri (de serre)	Biologique	X	X
> Céleri	Biologique	X	X
> Cerises de terre	Biologique	X	X
> Champignons (pleurotes en forme d'huître)	Biologique	X	X
> Chou-rave (de serre)	Biologique	X	X
> Choux de Bruxelles	Biologique	X	X
> Choux	Biologique	X	X
> Choux-raves	Biologique	X	X
> Citrouilles	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 29 juillet 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 3/8

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-142519-Z-386135-2025



LA FERME TROTTEUSE COOP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : La Ferme Trotteuse Coop

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Concombres (anglais, libanais, américain, de serre)	Biologique	X	X
> Concombres	Biologique	X	X
> Coriandre	Biologique	X	X
> Courges	Biologique	X	X
> Courgettes	Biologique	X	X
> Cuisses de poulet	Biologique	X	X
> Découpes de viande de poulet	Biologique	X	X
> Échalotes	Biologique	X	X
> Épinards	Biologique	X	X
> Fines herbes (camomille, ciboulette, marjolaine, origan, romarin, sauge, sarriette, thym, menthe)	Biologique	X	X
> Fleurs comestibles (capucines, centaurées, pensées)	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 29 juillet 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 4/8

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-142519-Z-386135-2025



LA FERME TROTTEUSE COOP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : La Ferme Trotteuse Coop

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Fraises	Biologique	X	X
> Haricots (jaunes, verts)	Biologique	X	X
> Kale	Biologique	X	X
> Laitues	Biologique	X	X
> Maïs sucré	Biologique	X	X
> Melons (melons d'eau, cantaloups, melons miel)	Biologique	X	X
> Mesclun (de serre)	Biologique	X	X
> Mesclun	Biologique	X	X
> Œufs entiers	Biologique	X	X
> Oignons	Biologique	X	X
> Pak choi (de serre)	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 29 juillet 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 5/8

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-142519-Z-386135-2025



LA FERME TROTTEUSE COOP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : La Ferme Trotteuse Coop

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Pak choi	Biologique	X	X
> Panais	Biologique	X	X
> Paniers ASC	Biologique	X	X
> Pâtissons	Biologique	X	X
> Persil	Biologique	X	X
> Poireaux	Biologique	X	X
> Poitrines de poulet	Biologique	X	X
> Poivrons (de tunnel)	Biologique	X	X
> Poivrons	Biologique	X	X
> Pommes de terre	Biologique	X	X
> Poulets entiers	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 29 juillet 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 6/8

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-142519-Z-386135-2025



LA FERME TROTTEUSE COOP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : La Ferme Trotteuse Coop

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Rabioles	Biologique	X	X
> Radis	Biologique	X	X
> Rhubarbe	Biologique	X	X
> Roquette	Biologique	X	X
> Rutabagas	Biologique	X	X
> Tatsoï	Biologique	X	X
> Tomates (Beef, cerises, italiennes, rondes, de serre)	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 29 juillet 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 7/8

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-142519-Z-386135-2025



LA FERME TROTTEUSE COOP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Site(s) couvert(s) :

- > 1053, route des Blés d'Or, Ste-Marie-de-Blandford, Quebec, G0X 2W0, CANADA
- > 1515, route des Blés d'Or, Ste-Marie-de-Blandford, Quebec, G0X 2W0, CANADA

Certificat délivré le 29 juillet 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 8/8

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé